

Déchetterie

Info



Les déchets doivent être triés avant la venue en déchetterie en tenant compte des principaux flux acceptés sur le site.

Les principaux déchets acceptés sont les suivant :

Tout-venant

Fenêtres, miroirs ; placo plâtre ; moquette ; objets divers en plastiques ; laine de verre et autres isolants...



Mobilier

Meubles d'intérieurs ; literie ; mobilier de jardin ; sièges...



Ferrailles

Objets divers en métal : grillages ; fils de clôtures ; tôles métalliques ; ...



Gravats

(exempts de plastiques et de métal)
Terre ; pierres ; ardoises, briques ; céramiques, porcelaine...



Déchets verts

Taille de haies, d'arbustes ; tonte de gazon ; branchage...



Déchets (DEEE)

d'équipement électriques et électroniques
Téléviseurs ; ordinateurs, imprimantes ; congélateurs, réfrigérateurs, gazinières ; machine à laver, sèche-linge ; lave-vaisselle ; tout objet électronique (jouets, téléphones portables...)



Déchets (DEEE)

Un conteneur spécifique est là pour récupérer tout objet en bon état et en état de fonctionnement :

- Livres et revues, jouets, disques et cd
- Vaisselle, articles de cuisine, bibelots, luminaires/cadres
- Meubles, Mobiliers de bureau, de cuisine et de jardin
- Cycles/cyclomoteurs
- Outils de bricolage et de jardinage, quincaillerie



Déchets toxiques

Huiles (vidange et friture) ; peintures, colle, vernis ; acides, bases ; piles, batteries ; produits phytosanitaires ; néons, ampoules basse consommation ; solvants ; filtres à huiles..



Il est également rappelé que :

- L'**agent d'accueil** est présent pour renseigner les usagers mais n'est pas autorisé à aider pour le déchargement et le port des déchets.
- Les usagers** doivent écouter et respecter les consignes de l'agent, pour éviter tout refus de collecte ultérieur.
- Les incivilités et refus du respect des consignes** pourront faire l'objet d'un refus d'accès à la déchetterie.
- Seuls les résidents de la Communauté de Communes** sont autorisés à déposer leurs déchets dans l'une des déchetteries présentes **sur le territoire**. L'**agent d'accueil** est autorisé à demander une pièce d'identité ou un justificatif de domicile en cas de doute.

Déchets refusés



- Respectez les consignes de tri et les instructions du gardien
- Apports autorisés dans la limite de 1,5 m³ par jour d'ouverture
- Ne fumez pas
- Respecter la limitation de vitesse
- Présentez vos produits dangereux dans des conditionnements fermés et étanche
- Laissez l'endroit propre après votre passage



Consignes